



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

Michel BERNARD, Florence DEUIL, François PINATEL, Roger GIRAUD, Michèle JOUANNY, Denise VINCENT

Étaient excusés : Francine PHILIPPE (pouvoir à Roger GIRAUD), Fanny JOUANNEAU, Jean-Marc SAUNIER (pouvoir à Denise VINCENT)

Étaient absents : Christophe VENERA, Guy BERARD

Florence DEUIL a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2025/72 : Attribution de subventions aux associations

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

| | | |
|--------------|--------------------------------------|-----------------|
| 1 | Coopérative Ecole Maternelle Mizoën | 450,00 |
| 2 | LOCOMOTIVE (enfants atteints cancer) | 50,00 |
| 3 | Les estivales du Freney | 100,00 |
| 4 | AAPPMA pêche Freney | 50,00 |
| 5 | Les poilus de l'Oisans | 100,00 |
| 6 | Football Club Oisans | 150,00 |
| 7 | La vie en Rose | 100,00 |
| 8 | La ligue contre le cancer | 100,00 |
| TOTAL | | 1 100,00 |

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication :

22 DEC. 2025

